APJB
REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#### DECRET N°2014-536 DU 25 AOÛT 2014

portant inscription de vingt trois (23) commissaires de police au tableau d'avancement aux grades supérieurs au titre de l'année 2014.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n°93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu le décret n°2012-429 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- Vu le décret n°2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le décret n°2008-817 du 31 décembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Police Nationale :
- Vu le décret n° 59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et des actes qui l'ont modifié;
- Vu le décret n°97-622 du 30 décembre 1997 portant statuts particuliers des corps des personnels de la Police Nationale;
- Vu le décret n°2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de la Police Nationale dans leurs différents grades;
- Vu l'Arrêté n°0134/MISPC/DC/SGM/DGPN/SA du 04 août 2011 portant composition, attributions et fonctionnement de la Commission d'avancement des personnels de la Police Nationale ;



- Vu le procès-verbal n°01/MISPC/DGPN/SGPN/DRH/SA du 30 octobre 2013 de la Commission d'avancement des personnels de la Police Nationale, au titre de l'année 2014 :
- Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 juin 2014,

#### **DECRETE:**

<u>Article</u> 1<sup>er</sup>: Sont inscrits, par ordre de mérite, au tableau d'avancement aux grades supérieurs au titre de l'année 2014, les Commissaires de Police dont les noms suivent :

### A/-POUR LE GRADE DE CONTROLEUR GENERAL DE POLICE NEANT

### B/- POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE DE POLICE NEANT

C/- POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE PRINCIPAL DE POLICE

- a. Pour compter du 1er janvier 2014
  - 1- KONFO Babatoundji Edouard
  - 2- SEGBO R. M. Gaudens
  - 3- NAHUM Omer
  - 4- ALLOWANOU K Brice
  - 5- LOKO Antoine Pierre
- b. Pour compter du 1er avril 2014
  - 1- HOUNTON Nounagnon W. Narcisse
  - 2- WANOU Léonard
  - 3- SESSOU KODJO
  - 4- AGBLO Lambert Kouassi
  - 5- WEKE François
- c. Pour compter du 1er juillet 2014
  - 1- WADOTCHEDOHOUN Boniface
  - 2- YETO KODOUI Benoît
  - 3- AGBO Florent Edgard
  - 4- NIDJI Marcellin
  - 5- CACHEME Constant
- d. Pour compter du 1er octobre 2014
  - 6- GANYE L. Charles Bonaventure
  - 7- SOUMONI Nestor
  - 8- ZOGO Séraphin
  - 9- HOUNKPATIN Kodjo Jean de la Croix



# D - POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DE POLICE DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE

- a. Pour compter du 1er janvier 2014
  - 1. LEGBA Yannick Botèhoussè
- b. Pour compter du 1er avril 2014
  - 1. LOUGBEGNON Assiba N Chimène
- c. Pour compter du 1er juillet 2014
  - 1. MEDAGBE Tchèlogno Achille
- d. Pour compter du 1er octobre 2014
  - 1. APOVO Innocentia Gertrude.

<u>Article 2</u>: Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 25 aout 2014

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

<u>Dr Boni YAYI</u>

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique et des Cultes,

Jonas GBIAN

François HOUESSOU

AMPLIATIONS: PR: 02 - SGG: 02 - AN: 02 - CS: 01 - CC: 01 - CES: 01 - HCJ: 01 - HAAC: 01 - MISPC: 06 - MEF: 02 - DGB-CF-DGTCP: 06 - MECDN-DSIA-DOPA: 03 - MTFP: 01 - AUTRES MINISTERES: 22 - SGG: 04 - DGID-DGDDI: 02 - BN-DAN-DLC: 04 - GCONB-DCCT-INSAE: 03 - UAC-ENAM-FADESP: 03 - UNIPAR- FDSP - CCIB: 03 - DGPN-DRH: 06 - SERVICES RATTACHES ET UNITES DE POLICE: 73 - SYNAPOLICE: 01 - INTERESSES: 19 - DOSSIERS INTERESSES: 19 - ARCHIVES: 02 - CHRONO: 01 - JORB: 02.

